

OCCUPATION ET VITALITÉ DES TERRITOIRES

Reddition de comptes 2019-2020

11 – Îles-de-la-Madeleine

PRIORITÉ 1 : Renverser la tendance démographique	État de réalisation
<p>Participer à la mobilisation des partenaires, en collaboration étroite avec la Municipalité des Îles, afin de faire de la culture un facteur attractif pour ceux souhaitant s'établir dans la région et un facteur de rétention pour les nouveaux arrivants. Cette action pourra s'appuyer sur les différents programmes d'aide financière du Ministère adaptés en fonction du décret gouvernemental sur l'insularité de la région.</p> <p>Action / Réponse :</p> <ul style="list-style-type: none">- 1 municipalité soutenue ;- 1 organisme de concertation accompagné (Arrimage);- Participation aux rencontres de la CAR Îles-de-la-Madeleine- Participation à la rencontre annuelle du Forum des partenaires des Îles-de-la-Madeleine 2019 <p>Pièces justificatives : Comptes rendus des rencontres de la CAR Îles-de-la-Madeleine (1A); Rapport de la rencontre annuelle du Forum des partenaires 2019 (1B) ; Convention Arrimage (1C)</p>	En cours
PRIORITÉ 4 : Pratiquer une gestion durable du territoire et de ses richesses dans le respect de la culture locale et des principes de développement durable	État de réalisation
<p>Accompagner la région dans la connaissance, la protection, la mise en valeur et la transmission de son patrimoine culturel.</p> <ul style="list-style-type: none">- Dans un contexte d'érosion des berges qui menace grandement le patrimoine bâti (site patrimonial classé de La Grave) ainsi que le patrimoine archéologique (patrimoine côtier et épaves) des Îles, mettre sur pied des projets de	En cours

<p>sensibilisation et de sauvegarde du patrimoine en collaboration, notamment avec le Centre de conservation du Québec (CCQ) et la direction de l'archéologie.</p> <p>- Poursuivre l'appui à la municipalité dans la réalisation de son projet sur les paysages visant une meilleure gestion de ces derniers</p> <p>Action / Réponse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Accompagnement au projet d'inventaire archéologique aux Îles-de-la-Madeleine et autres projets en archéologie (à poursuivre en 2020-2021) - Participation au comité CAR sur les enjeux de l'érosion - Participation aux rencontres de la CAR Aménagement - Montant réservé dans l'EDC pour la poursuite du projet sur les paysages - Participation au Comité de suivi avec la Sécurité civile - Participation à 1 rencontre du Comité de rétablissement et de prévention de la GIM (enjeux archéo et paysages) <p>Pièces justificatives : Ordre du jour de la rencontre du comité CAR-Érosion et courriel (4A) ; Annexe A EDC Municipalité des Îles-de-la-Madeleine (4B), Courriel rencontre Comité rétablissement et prévention (4C)</p>	
--	--

PRIORITÉ 5 : Créer un milieu de vie enrichissant et accueillant	État de réalisation
<p>Contribuer à la mise en place d'une entente impliquant plusieurs partenaires du domaine culturel afin de développer une offre culturelle concertée et structurante en lien avec les besoins particuliers de cette région insulaire (BAnQ, CALQ, MCC, Municipalité des Îles, Tourisme Îles de la Madeleine).</p> <p>Action / Réponse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1 rencontre avec le partenaire municipal pour déterminer les besoins en fonction du décret et les outils de soutien possibles - Discussions au sein du MCC sur les demandes de la Communauté maritime (à venir en 2020-2021 : proposition de scénarios au sein du MCC pour retour auprès de la Municipalité) - Maintien du soutien financier à la Municipalité par l'entremise de l'entente de développement 19-20 <p>Pièces justificatives : Notes de rencontres disponibles sur demande, Annexe A EDC (4B)</p>	Amorcée

<p>Adapter les interventions du MCC et encourager les partenaires à adapter les leurs dans l'élaboration de projets de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine.</p> <p>Action / Réponse : À venir.</p>	<p>Non amorcée</p>
<p>Assurer la prise en compte des besoins de la population locale dans les projets de tourisme culturel.</p> <p>Action / Réponse :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation aux besoins des communautés dans les projets touristiques lors des échanges sur les projets contenus dans l'EDC (à venir) 	<p>En suspens</p>

Liste des enjeux régionaux Région : Îles-de-la-Madeleine

Titre du dossier ou du projet

DÉCRET SUR L'INSULARITÉ

Description de l'enjeu

- Le 4 mai 2016, le Gouvernement du Québec adoptait un décret administratif reconnaissant le statut particulier lié au caractère insulaire et les contraintes structurelles de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine.
- Le décret stipule que chaque ministère doit moduler ses interventions afin de tenir compte des enjeux et des contraintes particulières de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine ainsi que de son caractère unique en raison de son insularité et de son isolement lié à sa position géographique.
- Le décret stipule également que la planification pluriannuelle présentée par chaque ministère doit énoncer spécifiquement les mesures et les efforts qu'il entend mettre de l'avant dans le cadre de la réalisation de son mandat pour tenir compte des impacts liés à l'insularité de l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine.
- Depuis l'adoption du décret, le MCC est en discussion avec la municipalité Les Îles-de-la-Madeleine pour identifier les ajustements souhaités et possibles dans les diverses ententes convenues entre les deux parties.
- En juillet 2017, sur la base du décret, la Municipalité demandait une contribution supplémentaire de 140 000 \$ sur 2 ans pour soutenir les activités de mise en valeur du mode de vie maritime dans le cadre de l'entente de développement culturel. Une bonification de 10 000 \$ dans le cadre de l'enveloppe de la stratégie maritime a également été accordée lors de la négociation de l'entente en février 2017.
- En mai 2018, la Municipalité a déposé une demande d'aide financière au MCC basée sur les besoins des organismes culturels reconnus par la Municipalité, en lien avec les impacts de l'insularité.
- Le MCC étudie présentement la demande de la Municipalité en fonction des programmes qui soutiennent présentement les organismes concernés.

Date : 1^{er} août 2018

Ministère : Culture et Communications

École de cirque des Îles

Question

Est-ce que le MCC a appliqué le décret sur l'insularité pour déterminer le montant d'aide financière de ce projet?

INFORMATION

ÉLÉMENTS DE RÉPONSE

- Le programme d'aide aux immobilisations prévoit un pourcentage d'aide de 70% des dépenses admissibles pour les organismes culturels reconnus par le MCC.
- Le MCC travaille présentement en collaboration avec la Municipalité les Îles-de-la-Madeleine pour étudier les besoins du milieu culturel et déterminer de quelle manière le MCC peut appliquer le décret à ses programmes et ses interventions.
- Bien que la reconnaissance de l'insularité ait été accordée en 2016 par le gouvernement, seul un décret du Conseil des ministres pour ce projet particulier permettrait de majorer le taux de la subvention.

Contexte

- Le Gouvernement du Québec a reconnu la situation particulière des Îles-de-la-Madeleine et lui a octroyé un statut d'insularité par décret en mai 2016.
- Ce décret stipule que les M/O intervenant sur le territoire des Îles-de-la-Madeleine doivent adapter leurs interventions en fonction de ce statut.
- Le MCC est en discussion avec la Municipalité et avec le milieu culturel pour déterminer les besoins du secteur et les possibilités d'adapter les interventions du MCC par l'entremise de certains programmes. Les décisions à cet égard sont à venir, les discussions sont toujours en cours avec les divers intervenants concernés.

Date : 31 juillet 2018

Ministère : Culture et Communications
Direction du Bas-Saint-Laurent et
de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine